



INFORMATIONS PRATIQUES

PUBLIC

Être déjà piégeur agréé et être titulaire du permis de chasser validé pour l'année de cours avec une attestation d'assurance (20 personnes maximum).

LIEU

Siège social de la Fédération des Chasseurs du Finistère, 18 rue ARJ turgot 29000 QUIMPER

COÛT

15 €

DATES DE FORMATION

Formation d'1/2 journée (4 heures)

INSCRIPTION

Formulaire au verso ou à télécharger sur le site internet : www.FDC29.com

1/2 JOURNÉE

QUIMPER

FORMATION

La formation de piégeage du sanglier permet de compléter le dispositif d'intervention pour une meilleure maîtrise et régulation de l'espèce, en complément de l'action de chasse.

L'objectif étant de mieux réguler et maîtriser les populations de sangliers dans les zones difficilement chassables, par l'utilisation de cages pièges (catégorie 1), selon la réglementation en vigueur.

- Connaître la réglementation.
- Savoir mettre en œuvre le piégeage du sanglier de manière efficace et réglementaire.
- Maîtriser les contraintes liées à la mise à mort des animaux capturés.

CONTENU

- Contexte national et départemental sur les populations de sangliers.
- Théorie et pratique pour piéger efficacement le sanglier.
- Sécurité des pratiquants